ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Émirats arabes unis

Question écrite n° 62319

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le développement de la base militaire d'Abou Dhabi. La création de cette nouvelle base militaire, inaugurée au mois de mai dernier par le Président de la République, est le fruit des accords de défense signés en 1995 avec les autorités des Émirats arabes unis. Cette base militaire française vise à assurer une présence stratégique dans une zone très sensible du Golfe persique et à présenter une vitrine technologique aux États de la région dans le cadre de la politique française d'exportation d'armement. L'État français souhaite, d'ici deux ans, accroître la présence des militaires français sur cette base, notamment par la création d'un groupement tactique interarmées (GTIA) d'un effectif de 270 personnes. Il est prévu que la création de ce nouveau GTIA, soumise à des contraintes fortes sur le plan des ressources, devra être gagée par des désengagements de notre dispositif à Djibouti, où se trouve la plus grosse base française à l'étranger. Alors que les militaires français redoublent actuellement d'effort à Djibouti afin d'enrayer le développement d'Al-Qaida dans la région, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conséquences, pour l'avenir de la base de Djibouti, de ce transfert de militaires vers la base d'Abou Dhabi.

Texte de la réponse

Les bases françaises de Djibouti et d'Abou Dhabi s'inscrivent, avec celles du Sénégal et du Gabon, dans le dispositif global de nos forces prépositionnées. Conformément aux préconisations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, ce dispositif est appelé à évoluer. La réflexion qui est engagée prend bien évidemment en considération tous les paramètres qui permettront au Président de la République de faire ses choix. Les menaces que représentent Al Qaïda comme la piraterie en font partie. Pour l'heure, la France mène le chantier de rénovation de ses accords de partenariat de défense qui va établir les fondements de notre présence et de notre action future. À Abou Dhabi, la France poursuit la montée en puissance de son implantation militaire, qui sera pleinement opérationnelle fin 2011. S'agissant de l'Afrique, en particulier de Djibouti, il serait très prématuré d'annoncer quelque mesure que ce soit, alors que la réflexion est en cours et que la décision finale appartient au Président de la République. Les deux implantations d'Abou Dhabi et de Djibouti sont essentielles dans cette région du monde, définie comme prioritaire par le Livre blanc. Elles représentent un intérêt stratégique pour la France et sont complémentaires dans le domaine opérationnel et dans celui de la coopération. Avec l'accord de nos hôtes et sans préjuger d'éventuels ajustements, l'avenir de ces deux bases et le maintien de capacités opérationnelles robustes sont assurés.

Données clés

Auteur : M. Patrick Balkany
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62319
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE62319

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10077
Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 571